

travaux comportent le curage et l'endiguement des cours d'eau, la protection des rives contre l'érosion et le redressement du lit des cours d'eau au moyen de coupures et de dérivations. Le gouvernement fédéral et la province se partagent les frais à parts égales.

*Entreprise de la rivière Assiniboine.*—A la demande du gouvernement du Manitoba, l'Administration exécute des travaux pour empêcher le débordement de l'Assiniboine, surtout entre Brandon et Virden et entre Portage-la-Prairie et Headingley, où des milliers d'acres de riche terre agricole sont souvent inondées. Un ensemble de digues et de coupures a été aménagé pour protéger les terres durant les crues. On a commencé de vastes enquêtes dans le haut de l'Assiniboine afin de localiser des emplacements propices à la construction de barrages permettant de régulariser le débit et d'enrayer les inondations dans le bas de la rivière.

*Entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud.*—En juillet 1958, le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan se sont entendus pour mettre en route l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui servira le sud central de la Saskatchewan. Elle permettra de régulariser et de mieux utiliser les eaux de la rivière pour fins d'irrigation, de production énergétique, d'alimentation urbaine et de récréation. La régularisation se fera au moyen de deux barrages, dont le principal situé sur la Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Elbow et d'Outlook, et le second à l'angle des vallées de la Saskatchewan-Sud et de la rivière Qu'Appelle. L'accord stipule que les frais d'aménagement des barrages et de tous les ouvrages se rattachant à la création de la retenue seront souscrits à raison de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 par la province de la Saskatchewan, dont la part ne devra, en aucun cas, dépasser 25 millions. La participation financière du gouvernement fédéral à cette entreprise est en harmonie avec son plan général de mise en valeur des ressources naturelles en vue de l'expansion et de la stabilisation de l'économie nationale.

Une fois terminée, l'entreprise permettra d'irriguer quelque 500,000 acres de terres situées au cœur de la province sur les bords de la Saskatchewan-Sud, entre les villes d'Elbow et de Saskatoon, et dans la vallée de la Qu'Appelle à l'est d'Elbow jusqu'au Manitoba. Les installations hydro-électriques fourniront 475 millions de kWh.

Le réservoir s'étendra sur 140 milles et contiendra huit millions de pied-acres d'eau; il coûtera 96 millions de dollars. Le principal barrage aura 210 pieds de hauteur et une longueur de 16,700 pieds. Ce sera le plus long barrage de terre roulée jamais construit au Canada et un des plus grands barrages du genre au monde. Il a été commencé à l'automne de 1958 et, le 31 décembre 1959, quinze contrats atteignant environ 16 millions de dollars avaient été adjugés.

*Entreprise d'irrigation de la rivière Bow.*—L'entreprise de la rivière Bow, en Alberta, a été achetée par le gouvernement fédéral, en 1950, à la *Canada Land and Irrigation Company*, société privée de Grande-Bretagne. Les terres intéressées servent au rétablissement des cultivateurs des régions arides et érodées des Prairies. L'alimentation en assurera l'eau aux 13,000 acres déjà irriguées, auxquelles viendront s'ajouter une autre tranche de 104,000 acres de terres appartenant au gouvernement ou à des particuliers. La réparation et l'agrandissement des ouvrages existants et la construction de nouvelles installations, qui permettront l'irrigation de tout le périmètre, sont presque terminés.

*Entreprise de la rivière Red Deer.*—L'aménagement de la Red Deer permettra d'irriguer quelque 300,000 acres dans l'est central de l'Alberta. Le projet envisage un barrage à Ardley, sur la Red Deer, et un maître canal d'amenée, d'environ cent milles, à deux réservoirs principaux, les lacs Craig et Hamilton. Au barrage, des aménagements hydro-électriques fourniront de l'énergie pour le pompage et pour la vente commerciale. Les installations fourniront éventuellement vingt millions de kWh.

*Entreprise d'assèchement de la région de la rivière Saskatchewan.*—L'Administration a fait des relevés et des enquêtes afin de déterminer s'il était possible d'assécher, en vue de l'agriculture, la région de Pasquia, dans le delta de la rivière Saskatchewan, près de Le Pas, au Manitoba. Un accord est intervenu au début de 1953 entre le gouvernement fédéral